



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



09283 - F



Distr. GENERALE

ID/CONF.4/CRP.1

1er novembre 1979

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

TROISIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI

New Delhi (Inde), 21 janvier - 8 février 1980

Point 5 c) de l'ordre du jour

TABLE RONDE MINISTERIELLE SUR LA PROMOTION DE LA
COOPERATION INDUSTRIELLE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

Istanbul (Turquie), 1er-5 octobre 1979

DECLARATION D'ISTANBUL

00000

La Table ronde ministérielle sur la promotion de la coopération industrielle entre pays en développement, réunie à Istanbul,

Prenant note avec satisfaction de l'action menée par l'ONUDI et des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations de la Table ronde ministérielle qui s'est tenue à New Delhi en janvier 1977;

Exprimant sa satisfaction des efforts déployés par l'ONUDI pour organiser en 1979 des réunions ministérielles de solidarité, en vue d'aider certains des pays en développement les moins avancés;

Ayant présents à l'esprit la Déclaration et le Plan d'action de Lima, le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement, les débats de réunions internationales, telles que la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), et spécialement les décisions de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement;

Constatant la lenteur des progrès accomplis jusqu'ici dans la réalisation de l'objectif de Lima visant à porter à 25 % la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale;

Constatant en outre avec inquiétude que les pays industrialisés intensifient les mesures protectionnistes contre les exportations de produits manufacturés des pays en développement, ce qui freine l'expansion des échanges internationaux;

Notant que les pays industrialisés ont en général tendance à réduire actuellement le montant de l'assistance financière et technique dont les pays en développement ont besoin pour s'industrialiser, ainsi que la nécessité pour ces derniers de parvenir à une plus grande autonomie collective;

1. Réaffirme l'importance de la coopération industrielle et technique entre pays en développement en tant qu'instrument indispensable du remaniement et de l'aménagement des structures industrielles mondiales en vue de l'instauration du Nouvel Ordre économique international;

2. Convient d'accélérer le processus de la coopération entre pays en développement afin de mettre en commun leurs moyens industriels et technologiques et de contribuer à la réalisation de l'objectif de Lima visant à porter au moins à 25 %, d'ici à l'an 2000, la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale.
3. Convient également d'accorder une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés et engage l'ONUDI à organiser d'autres réunions de solidarité en leur faveur.
4. Adopte à l'unanimité les recommandations énoncées ci-après, en vue de leur soumission à la troisième Conférence générale de l'ONUDI, qui doit se tenir à New Delhi en 1980, en demandant qu'une suite appropriée leur soit donnée :
 - a) Les pays en développement devraient prendre les mesures de politique nécessaires pour faciliter au maximum l'exploitation de leur potentiel en matière de services d'experts et de consultants, de sous-traitance et de formation. Un traitement préférentiel devrait être réservé à la technologie, aux produits manufacturés et aux services provenant des pays en développement;
 - b) Pour faciliter l'utilisation des capacités industrielles particulières des pays en développement, l'ONUDI est priée d'établir, en coopération avec les gouvernements intéressés, un répertoire des moyens pouvant être utilisés par les autres pays en développement en matière de services de consultation, de sous-traitance, etc.
 - c) Les pays en développement devraient s'efforcer d'harmoniser dans toute la mesure du possible leurs politiques économiques et industrielles afin de tirer le meilleur parti des possibilités de complémentarité industrielle, en vue d'accroître les courants d'échanges à l'intérieur du Tiers monde. Il conviendrait d'encourager les industries orientées vers l'exportation;
 - d) Il est recommandé de promouvoir la mise en place de mécanismes appropriés pour la coopération régionale et notamment la création de zones de développement industriel. Les organisations régionales et internationales sont priées de prêter leur concours pour la réalisation de cette tâche;

In most of the thorium cycles considered, either highly enriched uranium or plutonium was present at some stage of the fuel fabrication process. Appropriate safeguarding of these fuel fabrication facilities would be required. The safeguarding aspects of the refabrication of Pu-Th fuels are similar to those of the refabrication of Pu-U fuels considered in Working Group 4. The system appropriate for the implementation of safeguards in the refabrication of uranium from the thorium cycle will be different due to its different nuclear properties. For example, different accountability techniques are required and are being developed. On the other hand, the detectability of the product would be higher due to the accompanying ^{232}U .

For the denatured U-Th cycles no directly weapons-usable material is present during transport and storage of the fabricated fuel. Those thorium-based fuel cycles which require highly enriched uranium show a particularly important need for appropriate safeguarding systems associated with the enrichment, storage, transport and fabrication stages.

In the recycle mode, the spent fuel is reprocessed and the residual fissile material recovered and refabricated into recycle fuel. This prevents the continuous accumulation of spent fuel potentially subject to diversion and thus limits the total amount of chemically separable fissile materials in the system. It also reduces the annual requirement for enrichment services. On the other hand, highly concentrated fissile material may be present at the reprocessing, the recycle fuel fabrication and the associated transport and storage stages. Use of denatured uranium would have the potential of reducing the number of stages at which highly concentrated fissile material is present.

The non-proliferation attributes of reprocessing facilities for thorium-based fuels are similar to those discussed in Working Group 4 for the uranium-based fuels. The quantity, concentration and isotopic composition of fissile materials present in the discharged fuel elements differ in the various fuel cycles and the various reactor types. In reprocessing, these variations do not seem to constitute a difference in kind with respect to the chemically separable fissile material from the point of view of proliferation. In the thorium cycles, ^{233}U and ^{233}Pa would be present as well as plutonium produced from any ^{238}U present. As mentioned, the separated uranium would require special handling equipment. The ^{233}Pa decays to ^{233}U with a half-life of 27 days and the quantity of protactinium remaining at the time of reprocessing could be separated out and subsequently produce ^{233}U essentially free of ^{232}U . However, recovery of ^{233}Pa would involve an unusually short cooling time and highly radioactive operations. The accuracy of material accountability and safeguards methods for commercial Th/U reprocessing facilities should be oriented toward the standards required for commercial U/Pu reprocessing plants.

Some work on Th/U fuel cycles has been done on co-decontamination and topping with fissile material rather than on separation and purification of fissile species. This type of extraction aims to prevent pure fissile material being obtained except by the installation of additional equipment.

In any case, as for enrichment plants, appropriate safeguarding of reprocessing facilities would be required, independent of the type of fuel cycle employed.

Although the proliferation aspects of Th/U closed cycles depend on many factors, on the whole it appears that if these cycles were completely deployed their proliferation resistance would be equivalent to that of the completely deployed closed U/Pu cycle.

chers. L'ONUDI devrait continuer à servir de catalyseur en rassemblant les informations sur les concours offerts et les concours recherchés et en ménageant des contacts entre les parties intéressées ainsi qu'à fournir, sur demande, une assistance pour la négociation des accords et la définition de principes directeurs à leur sujet;

- j) De nombreux pays en développement ont, dans certains secteurs industriels, mis en place, à leur propre usage, des centres d'études avancées qui, en accord avec les pays intéressés, pourraient également servir d'organismes centraux pour la fourniture de services spécialisés aux autres pays en développement. Les centres en question devraient bénéficier d'une aide financière destinée à leur permettre d'apporter un soutien technique supplémentaire aux autres pays, et il faudrait que l'ONUDI mette sur pied des programmes de coopération dans ce domaine;
- k) Les pays en développement devraient encourager leurs centres nationaux de recherche-développement à prendre immédiatement des mesures en vue de la conclusion d'accords de jumelage avec des organismes analogues d'autres pays en développement de manière à accroître leur efficacité et à renforcer leur potentiel. Une telle coopération ne manquerait pas d'élargir leurs possibilités grâce au partage des tâches et à l'échange de données d'expériences avec d'autres organismes s'occupant des mêmes problèmes à différents niveaux;
- l) Les pays en développement devraient intégrer leur programme de développement des petites industries (y compris les domaines industriels) dans un plan national tenant compte de la complémentarité entre les grandes et les petites industries. Il faudrait que les petites et moyennes industries soient optimales sur le plan technique et qu'elles contribuent au renforcement du potentiel technologique. Parallèlement, il faudrait veiller avec une attention toute particulière à ce que ces industries deviennent compétitives et économiquement viables. Les industries en question constitueraient ainsi un moyen efficace non seulement d'élargir la base industrielle tout en assurant sa compétitivité, mais encore d'atteindre les objectifs sociaux en matière d'emploi, de répartition du revenu, etc;

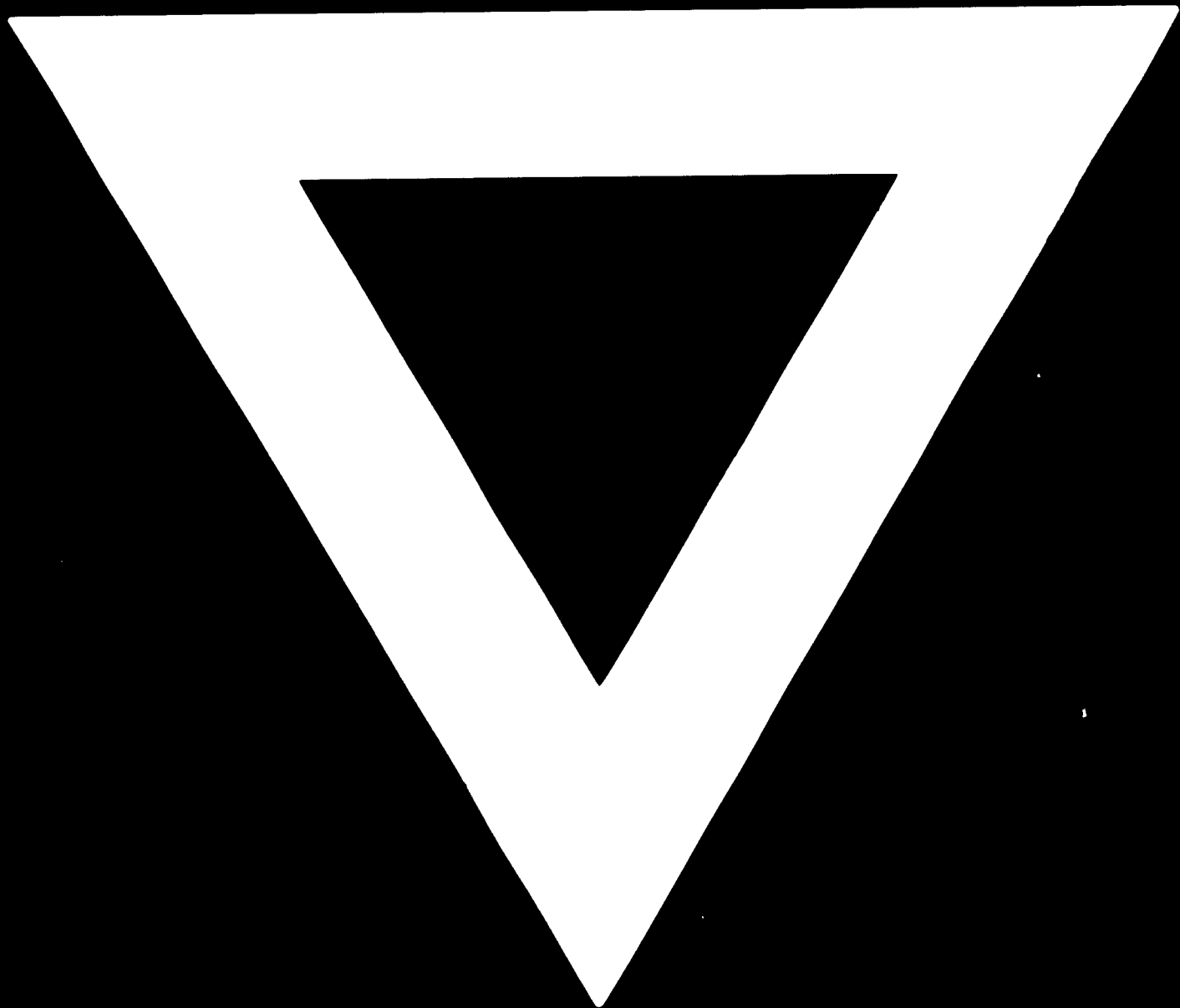
- m) Comme de nombreux pays en développement ont créé des petites et moyennes entreprises industrielles techniquement efficaces et se sont dotés de compétences spécialisées, une coopération entre les pays en développement à l'échelon de l'entreprise dans le domaine considéré ne manquerait pas d'être profitable, et l'ONUDI devrait prendre des initiatives en vue d'instaurer une telle coopération;
- n) Etant donné que le développement des compétences industrielles revêt une importance capitale et que plusieurs pays en développement se sont dotés de telles compétences, un effort concerté d'assistance mutuelle devrait être fait. A cette fin, il faudrait qu'un répertoire de ces compétences soit établi et que les instituts de recherche et les organismes spécialisés consacrent une certaine proportion de leurs ressources aux autres pays en développement. Une offre présentée par le Gouvernement turc a été accueillie avec intérêt;
- o) Les pays en développement devraient désigner des organismes appropriés pour jouer le rôle de centres d'information sur les compétences et les services disponibles localement. Les informations à la disposition de ces organismes pourraient faire l'objet d'échanges mutuellement avantageux entre les pays en développement;
- p) Il peut être très avantageux pour les pays en développement d'instaurer, aux niveaux national et international, une coopération étroite entre leurs universités, leurs autres établissements de formation et leurs industries. L'ONUDI devrait accorder un rang de priorité élevé à cette tâche;
- q) L'ONUDI devrait intensifier ses activités se rapportant à la Banque d'informations industrielles et techniques (BIIT), de manière à assurer la liaison entre utilisateurs et fournisseurs de services dans les pays en développement. L'Organisation devrait étudier la possibilité de faire de la BIIT le noyau d'une "banque de technologies", conformément aux recommandations adoptées à la première Table ronde ministérielle tenue à New Delhi;

- r) Il est recommandé à l'ONUDI de continuer d'organiser périodiquement des réunions ministérielles qui servent de cadre à des échanges de vues suivis sur certaines questions intéressant l'ensemble des pays en développement. L'Organisation devrait rendre compte, à ces réunions, des progrès accomplis dans la promotion de la coopération industrielle et technique entre les pays en développement;
- s) L'ONUDI devrait renforcer son système de consultations et mettre davantage l'accent sur la coopération entre les pays en développement dans certains secteurs, et notamment sur une utilisation plus rationnelle et plus complète des capacités dont disposent ces pays;
- t) Il est recommandé aux pays en développement de continuer à apporter leur aide à l'ONUDI et notamment à contribuer au financement de son Fonds de développement industriel;
- u) Il est recommandé aux pays en développement de hâter la ratification de l'Acte constitutif de l'ONUDI de façon que l'Organisation puisse jouir dans les meilleurs délais du statut d'institution spécialisée et d'accorder une assistance accrue aux pays en développement pour accélérer leur industrialisation et faciliter la coopération entre eux.

Adopté à Istanbul
le 5 octobre 1979



C-524



81.06.23